

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2016

RÉNOVATION MODALITÉS INSCRIPTION SUR LISTES ÉLECTORALES - (N° 3336)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL18

présenté par

Mme Pochon, rapporteure et M. Warsmann, rapporteur

ARTICLE 2

À l'alinéa 5, substituer aux mots :

« de domicile ou de »

les mots :

« du domicile ou de la »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.